Politique énergétique

bie-Britannique, de la Nouvelle-Écosse, de l'Île-du-Prince-Édouard, du Nouveau-Brunswick, du Québec et de Terre-Neuve.

Enfin, je dirai comment le gouvernement n'a rien fait pour aider le financement des aménagements hydro-électriques, surtout en ce qui concerne l'exploitation possible de ces richesses au Labrador; comment il pratique une politique mesquine à l'égard de ces ressources et enfin comment il n'a pas aidé Terre-Neuve par exemple à réaliser le projet de Gull Island, un projet qui permettrait de produire assez d'énergie hydro-électrique pour remplacer 18 millions de barils de pétrole par année.

Pour ce qui est de la nouvelle politique annoncée par le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Gillespie) au début de février, le gouvernement fédéral a déclaré qu'il accorderait de l'aide à la Nouvelle-Écosse et à l'Île-du-Prince-Édouard. Le ministre a expliqué, en janvier et février, que cette politique était conçue pour aider surtout les ménages des provinces de l'Île-du-Prince-Édouard et de la Nouvelle-Écosse. Le budget du programme étant de 12 millions de dollars dans le cas de l'Île-du-Prince-Édouard, dont 6.94 millions de dollars pour un nouveau volet mis en œuvre par la Société centrale d'hypothèques et de logement tendant à promouvoir l'isolation des maisons. Il en existe aussi quelques autres qui touchent à des études sur les moyens d'économiser l'énergie, mais le plus important de tous ces plans a été prévu pour aider les ménages à mieux isoler leurs maisons et à moins dépenser en énergie. C'est essentiellement un programme de subventions aux ménages de l'Île-du-Prince-Édouard et cette province, de même que la Nouvelle-Écosse, a été choisie et isolée pour cette expérience parce qu'elle est extrêmement dépendante du pétrole importé à grands frais, combustible qui y est utilisé pour la production d'énergie électrique.

Il a été expliqué que la discrimination effectuée à l'encontre des huit autres provinces du Canada et la limitation de ce programme aux seules provinces de la Nouvelle-Écosse et de l'Île-du-Prince-Édouard se fondaient sur le coût élevé du pétrole importé dont on a besoin pour la production d'énergie électrique. Les habitants de ces deux provinces peuvent, grâce à ce programme, obtenir une subvention de \$350 s'ils désirent isoler eux-mêmes leur demeure, cette subvention pouvant dépasser \$500 s'ils préfèrent faire appel à des entrepreneurs. Si vous avez une maison à Terre-Neuve, dans les Territoires du Nord-Ouest, au Québec, en Ontario, en Colombie-Britannique, en Saskatchewan, au Manitoba ou en Alberta, vous ne recevez aucune aide financière du gouvernement si ce n'est peut-être un prêt de la Société centrale d'hypothèques et de logement.

• (1520)

La raison de cette distinction est que la Nouvelle-Écosse et l'Île-du-Prince-Édouard dépendent fortement du pétrole pour leur électricité. Cela est vrai. En fait, selon un communiqué du ministre, l'Île-du-Prince-Édouard dépend du pétrole à 100 p. 100 pour la production de son électricité et la Nouvelle-Écosse à 63 p. 100. En faisant valoir cet argument, les fonctionnaires du ministre ont fourni des chiffres erronés sur Terre-Neuve. On indique à l'appendice C du communiqué concernant l'Ile-du-Prince-Édouard et dans celui concernant la Nouvelle-Écosse, que seulement 1.2 p. 100 de l'électricité produite à Terre-Neuve provient du pétrole. C'est pour rendre plus plau-

sible la situation de l'Île-du-Prince-Édouard et de la Nouvelle-Écosse, qui bénéficient d'un traitement différent. Ce que l'on oublie de mentionner à l'appendice C, c'est que les chiffres fournis pour Terre-Neuve s'appliquent à toute cette province et au Labrador et englobent le projet hydro-électrique gigantesque de Churchill Falls qui fournit presque tous ses 5,600 mégawatts au Québec. On calcule tout cela dans les chiffres pour Terre-Neuve afin de montrer que seulement 1.2 p. 100 de notre électricité provient du pétrole.

C'est à la fois faux et trompeur. De fait, l'île même de Terre-Neuve, où réside le gros de la population, soit un demi-million d'habitants, comptait sur le pétrole pour 8 p. 100 de sa production d'énergie électrique en 1975. Cette proportion passera à 21 p. 100 cette année car l'île de Terre-Neuve a épuisé ses ressources hydro-électriques et n'a qu'un seul recours, les centrales thermiques alimentées au pétrole. Ainsi donc, les communiqués publiés par le gouvernement fédéral sont faux et ne reflètent pas la réalité. Ils cherchent à tromper. Ils ne sont ni justes ni équitables. Il ne s'agit pas de 1.2 p. 100 à Terre-Neuve; en 1977, cette proportion sera de 21 p. 100 pour l'île seulement.

Quoi qu'il en soit, monsieur l'Orateur, ces deux provinces sont fortement tributaires du pétrole pour ce qui est de leur production d'énergie électrique. Mais quel rapport cela a-t-il avec la nouvelle politique d'aide aux chefs de ménage? Le communiqué du ministre indique que 90 p. 100 des logements utilisent le chauffage à l'huile en Nouvelle-Écosse et non pas le chauffage à l'électricité. Cela est indiqué à l'appendice E. En ce qui concerne l'Île-du-Prince-Édouard et la Nouvelle-Écosse, le communiqué dit que tous les chefs de ménage de l'Île-du-Prince-Édouard ont besoin du pétrole pour leur chauffage. En d'autres mots, 90 p. 100 de tous les logements de la Nouvelle-Écosse comptent sur le pétrole pour se chauffer, poêles ou calorifères au mazout, et la proportion est de 100 p. 100 à l'Île-du-Prince-Édouard.

Qu'est-ce que l'électricité vient faire dans cette politique qui veut que l'on donne aux chefs de famille une subvention de \$500 pour calorifuger leurs maisons et épargner des frais énergétiques? Comment cela permet-il de diminuer la consommation de pétrole pour la production de l'électricité en Nouvelle-Écosse? Cela n'a rien à voir avec l'électricité. On pourrait économiser de l'électricité et le pétrole utilisé pour la production de l'énergie électrique si la totalité des foyers de l'Île-du-Prince-Édouard et 90 p. 100 de ceux de la Nouvelle-Écosse étaient chauffés à l'électricité et que cette dernière était produite au moyen du pétrole. Ce n'est pas le cas des maisons chauffées au moyen de calorifères utilisant directement du pétrole.

Si le but de cette politique est d'économiser du pétrole et de minimiser les importations de ce produit en plus d'économiser de l'argent aux gens, alors un baril de pétrole économisé à Terre-Neuve ou en Ontario n'est-il pas tout aussi bon pour le Canada qu'un baril économisé en Nouvelle-Écosse ou à l'Île-du-Prince-Édouard? Les Canadiens se rendent-ils compte de la discrimination dont ils sont l'objet? Simplement à cause de leur situation géographique dans deux des dix provinces du Canada, les chefs de ménage pourront obtenir une avance en espèces importante pour calorifuger leurs maisons. Le ministre dit dans ses déclarations que s'ils le font bien, ils économiseront 40 p. 100 de leurs besoins d'énergie, 40 p. 100 du coût de